

LIVRET D'ACCUEIL STAGIAIRE

Vous venez d'intégrer le Centre de Formation City 'Zen

BIENVENUE!

Ce livret a été mis en place pour vous guider et vous accompagner durant votre formation professionnelle.

Vous y trouverez des informations pratiques et des éléments de présentation de notre centre de formation :

- Nos agences
- Vos contacts
- Nos activités
- Votre arrivée en formation
- Que devez-vous prévoir en formation ?
- Les pauses
- Les absences
- La sécurité au sein du Centre de Formation
- Règles spécifiques au Centre de Formation
- Le règlement intérieur
- Les règles sanitaires anti Covid applicables

Nos formateurs et notre service administratif restent à votre disposition pour tout complément d'information.

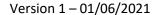
Au vu du contexte actuel nous vous remercions de respecter les gestes barrières et tout ce que nous avons mis en œuvre pour prévenir les risques de contamination du coronavirus.

Nous vous souhaitons une bonne formation et une réussite totale dans votre parcours.

La Direction & ses équipes.

Siège : SARL City 'Zen Cesam

223 boulevard Godard 33110 LE BOUSCAT – Tél : 05 56 39 89 13





NOS AGENCES:

City'Zen Cesam V City'Zen Cesam V

223 Boulevard Godard 137 Bis Avenue du Général Leclerc

33110 Le Bouscat 33200 Bordeaux-Caudéran

05.56.39.89.13 05.56.02.07.00

City'Zen cesam II City'Zen Cesam VIII

1 Rue Paul Bert 217 Avenue Pasteur

33110 Le Bouscat 33185 Le Haillan

05.56.42.08.85 05.56.28.29.30

City'Zen Cesam III City'Zen Cesam VIIII

7 Avenue du Général Leclerc 47 Avenue de l'Yser

33260 La Teste De Buch 33700 Mérignac

05.57.52.68.01 05.56.97.95.95

City'Zen Cesam IV

104 Cours de la République

33470 Gujan Mestras

05.57.52.00.59



| Adresse la plus détaillée du site : | City 'Zen Cesam I, 223 bd Godard 33110 Le Bouscat | | | |
|--|--|--|--|--|
| taise rugby La Poste Agence Communale Communale La Poste Agence Communale Communale La Poste Agence Communale La Poste Agen | | | | |
| Moyen d'accès : | Bus Tramway Vélib | Ligne 9 arrêt «Berthelot » Ligne C arrêt « Place Ravezies» oui | | |
| Par la rocade : | Sortie 4A direction les Boulevards | | | |
| Parking pour les stagiaires + handicapés | Oui le long du boulevard Godard + 1 place Handicapé | | | |
| Horaires d'accueil des stagiaires: | Du lundi Au Vendredi 9h/13h-14h/19h – Samedi 9h/12h | | | |
| Conseillère en Formation – contact | Mme Murat Mallory Mme Marcelin Christine | 05.56.39.89.13 agence.le.bouscat.godard@city-zen.info | | |
| Responsable Entreprises | Mme Laffon Charline 05.56.39.89.13 c.laffon@city-zen.info | | | |
| Descriptif des équipements | -1 salle de cours équipées vidéo et tableau blanc -1 « Simulateur de conduite » | | | |
| Zone de restauration stagiaires : | Non | | | |
| Machine à café et boissons | Oui X / non 🗌 | | | |
| Restaurants à proximité : | -Pizza Hut : à côté de l'agence - Restauration rapide -Sushiman : à 100 mètres de l'agence dans la même rue – Restauration japonaise -Class'Croute : à 100 mètres derriére l'agence – Restauration rapide -Eat Salade : à 200 mètres de l'agence dans la même rue - Restauration rapide | | | |

Siège: SARL City 'Zen Cesam

223 boulevard Godard 33110 LE BOUSCAT – Tél : 05 56 39 89 13



Machine à café et boissons

Restaurants à proximité :

City'Zen Cesam II Adresse la plus détaillée du site : 1 Rue Paul Bert 33110 Le Bouscat Cimetière Nord Calicéo Bordeaux 6 66 Tivoli Conduite • 8 Google Auto Ecole Fondaudège CAUDÉRAN Bus Ligne 46 Moyen d'accès : Tramway Ligne D Vélib oui Sortie 7 direction Bouscat Centre Par la rocade : Parking pour les stagiaires + handicapés Oui devant le commerce Carrefour City lundi 15:00-19:00 10:00-12:00, 15:00-19:00 mardi mercredi 15:00-19:00 Horaires d'accueil des stagiaires: 10:00-12:00, 15:00-19:00 jeudi vendredi 15:00-19:00 samedi 10:00-12:00 05.56.42.08.85 Conseillère en Formation - contact Mme Ben Amar Laina agence.le.bouscat.centre@city-zen.info **Responsable Entreprises** Mme Laffon Charline 05.56.39.89.13 c.laffon@city-zen.info -1 salle de cours équipées vidéo et tableau blanc Descriptif des équipements -1 « Simulateur de conduite » Zone de restauration stagiaires : Non

Siège : SARL City 'Zen Cesam

Oui

/ Non X

-Carrefour City - En face de l'agence - Sandwich

-Boulangerie: a 50 mètre à côté de l'agence – Sandwich

223 boulevard Godard 33110 LE BOUSCAT – Tél : 05 56 39 89 13



City'Zen Cesam III 7 Avenue Du Général Leclerc 33260 La Teste De Buch

Adresse la plus détaillée du site :

| D650 | Av. Oride Roussest Av. City Zen C La Teste d | le Buch | | |
|--|---|------------------------|--|--|
| The second of th | Aue de l'Aser | D650 D650 | | |
| né HYPER La Buch et Drive | | edenauto Opel | | |
| Such et Dive | Gare de La Teste | asteut | | |
| | Pharmacie Durand Proles Castagnet | Le Jardin des Fleurs 😜 | | |
| IE ANGE | Carrefour City | Collège Henri Dheurle | | |
| D217 Auto école : Feu Vert la Teste | | | | |

| | Train | Gare de La Teste | |
|--|---|--|--|
| Moyen d'accès : | Tramway | | |
| | Vélib | | |
| Par la rocade : | Autoroute A63 | | |
| Parking pour les stagiaires + handicapés | Oui en face de l'agence | | |
| Horaires d'accueil des stagiaires: | Lundi : 15h30-19h | | |
| | Mardi : 10h-12h 15h30-19h | | |
| | Mercredi : 15h30-19h | | |
| | Jeudi : 10h-12h 15h30-19h | | |
| | Vendredi : 15h30-19h | | |
| | Samedi : 10h-12h 15h30-18h | | |
| Conseillère en Formation – contact | Mme Terrée Isabelle | 05.57.52.68.01 agence.la.teste@city-zen.info | |
| Responsable Entreprises | Mme Laffon Charline 05.56.39.89.13 c.laffon@city-zen.info | | |
| | -1 salle de cours équipées vidéo et tableau blanc | | |
| Descriptif des équipements | -1 salle pour le « Simulateur de conduite » | | |
| | | | |
| Zone de restauration stagiaires : | Non | | |
| Machine à café et boissons | Oui / Non X | | |
| Restaurants à proximité : | -Pizzeria à côté de l'agence | | |

Siège: SARL City 'Zen Cesam

223 boulevard Godard 33110 LE BOUSCAT – Tél : 05 56 39 89 13



City'Zen Cesam IV Adresse la plus détaillée du site : 104 Cours de La République 33470 Gujan Mestras Chantier Naval Couach - CNC ETS LAVILLE AUTOMOBILES uian-Mestras City'Zen CESAM Gujan Mestras Narket Gujan-Mestras Le Bellis Résidence La Savane Google Bus Ligne 4 / Ligne 8 Arrêt Place de claire Tramway Moyen d'accès : Vélib Autoroute A63 Par la rocade : Parking pour les stagiaires + Oui devant et derrière l'agence handicapés Lundi: 15h-19h Mardi: 10h-12h 15h-19h Mercredi: 15h-19h Horaires d'accueil des stagiaires: Jeudi: 10h-12h 15h-19h Vendredi: 15h-19h Samedi: 10h-12h 05.57.52.00.59 Conseillère en Formation - contact Mme Poth Alexandra agence.gujan.mestras@city-zen.info **Responsable Entreprises** Mme Laffon Charline 05.56.39.89.13 c.laffon@city-zen.info -1 salle de cours équipées vidéo et tableau blanc Descriptif des équipements -1 salle pour le « Simulateur de conduite » Zone de restauration stagiaires : Non Machine à café et boissons / Non X Oui -Boulangerie derrière l'agence Restaurants à proximité : -Pizzeria en face de l'agence

Siège: SARL City 'Zen Cesam

223 boulevard Godard 33110 LE BOUSCAT – Tél : 05 56 39 89 13



City'Zen Cesam V 137 Bis Avenue Du Général Leclerc Adresse la plus détaillée du site : 33220 Bordeaux Vente à emporter Rue Godard Picard asson City'Zen CESAM Bordeaux Résidence Colisée Vermeil Vignobles EF Miaill **EXALAB Bordeaux** Caudéran Leclerc Pharmacie du Grand Lebrun Supermarché Casino LABOULANGE Laurent l'épic 🗖 🧥 Cabinet médical Leblanc Bertrand Ligne 3 Arrêt Vélodrome Bus Tramway Ligne D Moyen d'accès: Vélib oui Sortie 9 Par la rocade : Parking pour les stagiaires + Non handicapés lundi 15:00-19:00 mardi 10:00-12:00, 15:00-19:00 mercredi 15:00-19:00 Horaires d'accueil des stagiaires: jeudi 10:00-12:00, 15:00-19:00 vendredi 15:00-19:00 10:00-12:00 samedi 05.56.02.07.00 Conseillère en Formation - contact **Mme Tablon Maia** agence.cauderan@city-zen.info **Responsable Entreprises** Mme Laffon Charline 05.56.39.89.13 c.laffon@city-zen.info -1 salle de cours équipées vidéo et tableau blanc Descriptif des équipements -1 « Simulateur de conduite » Zone de restauration stagiaires : Non Machine à café et boissons Oui / Non X -Carrefour Market – En face de l'agence – Sandwich/Divers Restaurants à proximité : -Boulangerie: à 100 mètre à côté de l'agence – Sandwich

Siège: SARL City 'Zen Cesam

223 boulevard Godard 33110 LE BOUSCAT - Tél: 05 56 39 89 13



City'Zen Cesam VIII Adresse la plus détaillée du site : 217 Avenue Pasteur 33185 Le Haillan City'Zen CESAM Le Haillan Secrets de Cléopâtre Le bras Perr les ciseaux d émi Infini'Tif Coiffure Rue Hustin Bus Ligne 3 Arrêt Rue du Médoc Moyen d'accès: Tramway Vélib Sortie 8 Par la rocade : Parking pour les stagiaires + Oui devant l'agence handicapés lundi 15:00-19:00 10:00-12:00, 15:00-19:00 mardi mercredi 15:00-19:00 Horaires d'accueil des stagiaires: jeudi 10:00-12:00, 15:00-19:00 15:00-19:00 vendredi samedi 10:00-12:00 05.56.28.29.30 Conseillère en Formation - contact agence.le.haillan@city-zen.info **Responsable Entreprises** Mme Laffon Charline 05.56.39.89.13 c.laffon@city-zen.info -1 salle de cours équipées vidéo et tableau blanc Descriptif des équipements -1 « Simulateur de conduite » Zone de restauration stagiaires : Non Machine à café et boissons Oui / Non X -Boulangerie : à 100 mètre à côté de l'agence – Sandwich Restaurants à proximité : -Macdo : à 2km

Siège : SARL City 'Zen Cesam

223 boulevard Godard 33110 LE BOUSCAT – Tél : 05 56 39 89 13



City'Zen Cesam IX 47 Avenue De L'Yser 33700 Mérignac Adresse la plus détaillée du site : Opéra Méri 무 AV. Convivial Convivial Av. de l'Yser ity'Zen CESAM Mérignac Intérim Av. de l'Yser Crédit Agricole Agence de Mérignac Accuride Wheels Troyes SAS Magasin d'articles Descamps Christine Ligne 30 et 50 Joliot Curry Bus Α Moyen d'accès: Tramway Vélib Sortie 10 Par la rocade : Parking pour les stagiaires + Oui devant et derrière l'agence handicapés lundi 15:00-19:00 mardi 10:00-12:00, 15:00-19:00 mercredi 15:00-19:00 Horaires d'accueil des stagiaires: jeudi 10:00-12:00, 15:00-19:00 vendredi 15:00-19:00 10:00-12:00 samedi 05.56.97.95.95 Conseillère en Formation - contact Mme Levasseur Cécile agence.merignac@city-zen.info **Responsable Entreprises** Mme Laffon Charline 05.56.39.89.13 c.laffon@city-zen.info -1 salle de cours équipées vidéo et tableau blanc Descriptif des équipements -1 « Simulateur de conduite » Zone de restauration stagiaires : Non Machine à café et boissons / Non X Oui -Octavio Restaurent : à 20mètre à côté de l'agence – Sandwich Restaurants à proximité :

Siège: SARL City 'Zen Cesam

223 boulevard Godard 33110 LE BOUSCAT – Tél : 05 56 39 89 13

-Boulangerie : à 100 mètres de l'agence



NOTRE ORGANIGRAMME:

LALANNE Yves & DESAIZE Cyrille (co gérants)

LAFFON Charline, responsable d'unité d'enseignement et de sécurité routière:

Responsable des moyens techniques, matériels et humains Responsable Qualité, garant des la mise en place des procédures et des audits

Contrôles de la facturation et des encaissements des établissements

Enseignants à conduite diplomés:

Gombeau Sophie, Bouchard Florent, Haouri Khadija, Laurent François, Hemadou Gilles, Josse Damien, Madi Yacine, Guichard Sylvie, Thibaudat Julien, Pallin Sophie, Berthomieux Laurent, Poth Alexandra, Donis Didier, Sierro Carine, Berthonnet Valerie, Sanchez Lionel, Ladeiro Marie-Annie, Armede Ariel, Pinaud Catherine, Terrée Isabelle, Lecoq Soléne

Secrétaires: chargé(e)s de la relation client:
conseil, contrat, planning des heures de
conduite et des examens, facturation:

Marcellin Christine, Ben Amar Laina, Talbon Maîa, Levasseur Cécile, Poth Alexandra, Terre Isabelle, Murat Mallory

Siège: SARL City 'Zen Cesam

223 boulevard Godard 33110 LE BOUSCAT – Tél : 05 56 39 89 13



NOS ACTIVITES:

Le réseau CITY'ZEN a été créé en 2004 et compte aujourd'hui plus de 7 agences

- o Formation Permis B Code
- Formation Permis B Boite Manuelle Code + Conduite
- o Formation Permis B Boite Manuelle Conduite seule
- o Formation Permis B AAC Boite Manuelle Code + Conduite
- o Formation Permis B AAC Boite Manuelle Conduite seule
- o Formation Permis B Boite Automatique Code + Conduite
- o Formation Permis B Boite Automatique Conduite seule
- o Formation Permis B AAC Boite Automatique Code + Conduite
- o Formation Permis B AAC Boite Automatique Conduite seule
- Formation Passerelle
- o Permis Côtier
- o Permis Fluvial
- o Permis Hauturier
- o Formation Post-Permis



LA SECURITE AU SEIN DE NOS CENTRES DE FORMATION :



Nous vous rappelons qu'il est interdit de fumer et de vapoter dans les salles de cours ou bureau d'accueil

Uniquement possible à l'extérieur des bâtiments.

Le registre public d'accessibilité est consultable dans chaque agence

Les absences: Toutes leçons non décommandées 48h ouvrées à l'avance seront dues

En cas d'urgence :

Veuillez respecter les consignes affichées dans les locaux et les instructions données par le formateur.

En cas d'accident :

Vous référez aux consignes affichées dans les locaux et les instructions données par le formateur.

En cas d'incendie:

Suivez les instructions données par le formateur.

Règles spécifiques dans nos agences :

- Respect des signalisations
- Respect des couloirs de circulation
- Respect absolu des consignes des formateurs
- Interdiction de s'approcher des véhicules sans l'accord du formateur
- Interdiction de monter dans un véhicule sans l'accord du formateur
- Seuls les formateurs sont autorisés à prendre les clefs des véhicules
- L'usage du téléphone et SMS est strictement interdit pendant les cours.
- La consommation de boissons alcoolisées et/ou drogue est strictement interdite.



NOTRE REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi que la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'Ecole de conduite City 'Zen. Il est applicable à l'ensemble des élèves.

Article 1 : l'école de conduite City 'Zen applique les règles d'enseignement selon les lois en vigueur, notamment l'arrêté ministériel relatif au référentiel pour l'éducation à la motricité citoyenne (REMC) en vigueur depuis le 01/07/2014.

Article 2 : tous les élèves inscrits dans l'école de conduite City 'Zen se doivent de respecter les conditions de fonctionnement de l'école de conduite sans restriction, à savoir :

- Respect des horaires d'ouverture de l'école de conduite City 'Zen
- Respect envers le personnel de l'école de conduite City 'Zen
- Respect du matériel (ne pas mettre les pieds sur les chaises, ne pas se balancer dessus, prendre soin des boitiers, ne pas écrire sur les murs, chaises, tables, etc...)
- Respect des locaux (propreté, dégradation)
- Les élèves doivent avoir une hygiène, une tenue et un comportement corrects et adaptés à l'apprentissage de la conduite (pas de chaussures ne tenant pas le pieds ou de hauts talons)
- Les élèves sont tenus de ne pas fumer à l'intérieur de l'école de conduite City 'Zen, ni dans les véhicules écoles, ni de consommer ou d'avoir consommé toute boisson ou produite pouvant nuire à la conduite d'un véhicule (alcool, drogue, médicaments...)
- Il est interdit de manger et de boire dans la salle de code et dans les véhicules
- Il est interdit d'utiliser le matériel audiovisuel et informatique sans y avoir été invité
- Respect des autres élèves sans discrimination aucune
- Respecter les horaires de code afin de ne pas perturber le bon déroulement de la leçon de cours. (en cas de retard supérieur à 5 min, et afin de ne pas perturber le bon déroulement de la séance, il sera possible de ne pas autoriser l'accès à la salle de cours)
- Il est demandé aux élèves de ne pas parler pendant les cours
- Il est demandé à l'élève de suivre assidument tous les cours et programmes prévus à cet effet, dans le respect du calendrier des séances de formation établi avec l'école de conduite City 'Zen
- Les moyens et consignes de sécurité seront mises en œuvre selon la signalétique figurant dans l'école de conduite City 'Zen (extincteurs, plan d'évacuation, alarme incendie...)

Article 3 : Toute personne n'ayant pas constitué le dossier d'inscription et réglé le premier versement n'a pas accès à la salle de code.

Article 4 : Aucun accompagnant n'est autorisé dans les salles de cours à l'exception des Rendez-vous Pédagogiques.

Article 5: Les des séances de code, il est demandé à l'élève de rester jusqu'à la fin des corrections, même si celles-ci, quand elles sont effectuées par l'enseignant, débordent un peu les horaires. L'important étant d'écouter et de comprendre les réponses afin d'avoir un maximum de possibilités de réussir, à terme, son examen théorique général.

Article 6: La formation au Code étant accessible durant tous les horaires d'ouverture de l'école de conduite City 'Zen, il est précisé, eu égard au nombre de places limité et défini par arrêté préfectoral, que l'école de conduite City 'Zen se réserve le droit de refuser l'accès à la salle de code si l'effectif est atteint.

En tout état de cause et pour permettre l'accès à toutes les salles de cours, le nombre d'heures de formation au Code est limité à 2h par demi-journée et par élève.

Article 7: Toute leçon non décommandée 48h ouvrables à l'avance sera due. Toute prestation non prise sera reportée et facturée au tarif en vigueur, sauf cas de force majeure ou motif légitime dument justifiés. Lorsque l'Ecole de Conduite City 'Zen n'est pas en mesure d'assurer une leçon et si elle n'a pas pu en informer l'élève 48h ouvrables à l'avance, elle sera tenue, sauf cas de force majeure, à lui fournir une contrepartie financière égale à la leçon de cours non assurée, ou de lui proposer un report de cours, au choix de l'élève.

Les heures ouvrables mentionnées audit article s'entendent des heures courant sur des jours d'ouverture de l'Ecole de Conduite.

Article 8 : Les téléphones portables et matériels audio doivent être éteints en leçon de conduite et pendant les séances de code.

Article 9 : Tout enregistrement audio et/ou vidéo des leçons et examens par un élève ou candidat est formellement interdit.

Article 10 : Il est demandé aux élèves de lire les informations mises à leur disposition sur les portes de l'Ecole de Conduite City 'Zen (annulation des séances, fermeture des bureaux, etc...)

Article 11: Le livret d'apprentissage AAC est sous la responsabilité de l'élève. Il devra en prendre le plus grand soin car la présence de celui-ci est obligatoire (ainsi qu'une pièce d'identité) pour les leçons de conduite et l'examen de conduite. En cas de non présentation du livret aux forces de l'ordre, les conséquences éventuelles seront imputables à l'élève ou son tuteur.

Siège: SARL City 'Zen Cesam

223 boulevard Godard 33110 LE BOUSCAT – Tél : 05 56 39 89 13



Article 12 : Les horaires d'accès à la salle de Code sont affichés au sein de l'Ecole de Conduite City' Zen.

Les cours théoriques comprennent des entrainements au Code et des cours thématiques sur la sécurité routière dispensés par un enseignant diplômé. Les entrainements au Code peuvent se faire en salle ou à distance (Web Code).

En général, une leçon de conduite se décompose comme ceci :

- 5 à 10 min sont requises pour l'installation au poste de conduite et pour déterminer l'objectif de travail
- 45 à 50 min de conduite effective et de cours
- 5 à 10 min pour faire le bilan de la leçon, tenir à jour le suivi de la formation de l'élève au bureau ou en véhicule.

Ce déroulement peut varier en fonction d'éléments extérieurs (bouchons ou autres) et/ou des choix pédagogiques de l'enseignant de la conduite.

Article 13 : L'accès aux examens est conditionné par le nombre de places attribuées par la Préfecture à l'Ecole de Conduite City' Zen.

Article 14 : Pour qu'un élève soit inscrit à l'examen théorique ou pratique, il faut :

- Que le programme de formation soit terminé
- Avoir l'avis favorable de l'enseignant chargé de la formation
- Que le compte de l'apprenant soit soldé 8 jours ouvrables avant la date d'examen.

Tout candidat désirant se présenter à un examen, malgré l'avis défavorable du personnel enseignant pour un niveau estimé trop faible, se verra accompagner à l'épreuve en question après signature d'une décharge. En cas d'échec et sauf motif légitime, un accord de mise à niveau sera proposé à l'élève conformément aux conditions générales de vente.

Article 15: L'Ecole de Conduite City 'Zen a, vis-à-vis de l'élève, une obligation de moyen et non une obligation de résultat.

Article 16 : Tout manquement de l'élève à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une des sanctions ci-après désignées par ordre d'importance :

- Avertissement oral
- Avertissement écrit
- Suspension temporaire
- Exclusion définitive de l'Ecole de Conduite City 'Zen

Les sanctions de suspension temporaire ou d'exclusion feront l'objet d'une notification par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'élève ou, s'il est mineur, à son représentant légal.

En cas d'atteinte à la santé ou à la sécurité de son personnel ou à celles des autres élèves, l'Ecole de Conduite City 'Zen pourra, avant toute notification écrite de la sanction, interdire l'accès de ses locaux à l'auteur des faits précités.



<u>Depuis mai 2020 : Guide COVID , Formation Professionnelle</u> Annexe 2

<u>Pour votre sécurité et celle des autres</u> le non-respect des règles vous expose à une exclusion de la formation

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage









Nous vivons une crise sanitaire sans précédent. Pour vous accueillir dans les meilleures conditions possibles, nous sommes dans l'obligation de mettre en place des mesures exceptionnelles pour la sécurité de tous.

Nous comptons sur votre compréhension et sur le respect les consignes de sécurité

dans l'intérêt de chacun!

Ce guide sanitaire va vous permettre de prendre les dispositions nécessaires pour suivre votre formation sereinement.

ACCUEIL:

Dans votre mail convocation, vous trouverez la date, l'heure de vos rendez vous ainsi que le nom de votre formateur

Dès l'entrée sur le site de formation, il vous demandé de porter obligatoirement un masque de protection. A défaut, l'accès en formation pourra vous être refusé.

Nous vous demandons de bien vouloir attendre <u>devant le bâtiment administratif</u>, votre formateur viendra vous chercher.

Dès l'entrée dans nos locaux, nous vous demandons de vous désinfecter les mains avec la solution hydroalcoolique qui sera mise à disposition.

L'accès dans les bâtiments administratifs et de formation sont interdits, sans y être autorisé.

En attendant votre formateur, merci de respecter les distances de sécurité.

Siège : SARL City 'Zen Cesam

223 boulevard Godard 33110 LE BOUSCAT – Tél : 05 56 39 89 13



RESPECTEZ
LES DISTANCES SOCIALES
Min 1m

The control of the contro

Les conditions de sécurité vous seront rappelées par votre formateur à l'entrée en formation.

Dans tous les cas, il vous faut appliquer les distances de sécurité sur l'ensemble du site de formation.

Il faut éviter tous contacts physiques et tous contacts avec le matériel non nécessaire à votre formation

(Les poignées de main, embrassades, checks... sont à proscrire).

Tant que possible, ouvrez les portes avec votre coude.

Par ailleurs, la circulation doit se faire en sens unique sur le site, vous devez impérativement <u>respecter</u> <u>le sens de circulation indiqué.</u>

Vous trouverez à la fin de ce document, tous les **GESTES BARRIERE** à connaître et **à appliquer strictement**.

MASQUE:

Le port du masque est obligatoire à votre arrivée en formation, lors de vos circulations dans l'enceinte de l'agence, et également en formation lors des pratiques : cabine de camions, engins de chantier, de manutention, de levage, simulateur...

Pour les formations en salle de cours, les consignes vous seront communiquées par le formateur, en fonction du lieu.

Nous vous demandons de prévoir le nombre nécessaire de masques pour la journée (minimum 1 par ½ journée).

EN FORMATION:

Nous vous demandons de <u>prévoir de quoi écrire et noter.</u> Nous ne pourrons vous le fournir.

Pour les cours théoriques : votre formateur vous placera, de façon à ce que les distances de sécurité soient respectées.

Pour la formation pratique, merci de tenir compte des consignes du formateur. Nous avons pris les mesures pour éviter la promiscuité avec les autres stagiaires.

Lorsque vous n'êtes en situation de pratique mais d'observation, merci de respecter les distances de sécurité avec les autres stagiaires.

Dans tous les cas, vous devez respecter les consignes des formateurs.



EN CAS DE MALADIE ou SYMPTOMES:



Vous êtes malade ou vous avez des suspicions d'être porteur du virus :

1°) – Consultez votre médecin ou appelez le 15 (voir schéma ci-dessus)

2°) – Informez-nous et et nous prendrons ensemble les décisions nécessaires pour le report de votre formation.

Vous devez réaliser un autocontrôle de température avant de vous rendre en formation.

Pour votre information, les locaux et le matériel seront intégralement nettoyés et désinfectés chaque jour, à des fréquences différentes en fonction de l'utilisation.

Nous vous demanderons de jeter vos masques, mouchoirs et tous résidus dans les sacs poubelles prévus à cet effet !

Si vous ne respectez pas les GESTES BARRIERE,

la Direction du Centre de Formation se verra dans l'obligation de prendre les dispositions nécessaires pour la suite de votre formation au sein de l'établissement, la sécurité de tous est l'affaire de chacun!

Bonne formation, et ci-après, les GESTES BARRIERE à appliquer!

Siège: SARL City 'Zen Cesam

223 boulevard Godard 33110 LE BOUSCAT – Tél : 05 56 39 89 13



RAPPEL DES RISQUES DE TRANSMISSION DU COVID-19

Quand vous êtes touché par un postillon ou une gouttelette contaminés!

Quand vous portez vos mains ou un objet contaminé au visage!



Les GESTES BARRIERE à appliquer dans votre centre de formation

L'application rigoureuse des gestes barrière à la propagation du virus :



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Garder ses distances + 1 mètre minimum



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous trouverez en quantité suffisante sur place et à différents endroits : le gel hydroalcoolique et savon afin d'appliquer les gestes barrière. Nous vous conseillons de vous laver les mains toutes les 2 heures

Siège : SARL City 'Zen Cesam

223 boulevard Godard 33110 LE BOUSCAT - Tél: 05 56 39 89 13



L'utilisation du masque :

1°) - Comment mettre son masque:



Lavez vos mains avec du savon ou alcoolique



Prenez le masque par les élastiques et avec du gel hydro- passez les derrière vos oreilles



Pincez au niveau supérieur du nez



Ajustez le masque au niveau du menton et sur les côtés



Évitez de toucher votre masque pendant que vous le portez

2°) - Comment enlever son masque:



Lavez vos mains avec du savon ou avec du gel hydroalcoolique



Évitez de toucher la partie avant de votre masque



Enlevez-le en le prenant par les élastiques



Placez le masque dans un sachet puis suivez les instructions «Comment laver et sécher un masque»



Lavez vos mains avec du savon ou du gel hydro-alcoolique

La durée du port d'un masque doit être inférieure à 4H00. Vous ne pouvez pas vous faire aider par un tiers pour mettre votre masque!

L'utilisation des toilettes dans votre centre de formation :



Se désinfecter les mains à l'aide de gel hydro-alcoolique à l'entrée des toilettes

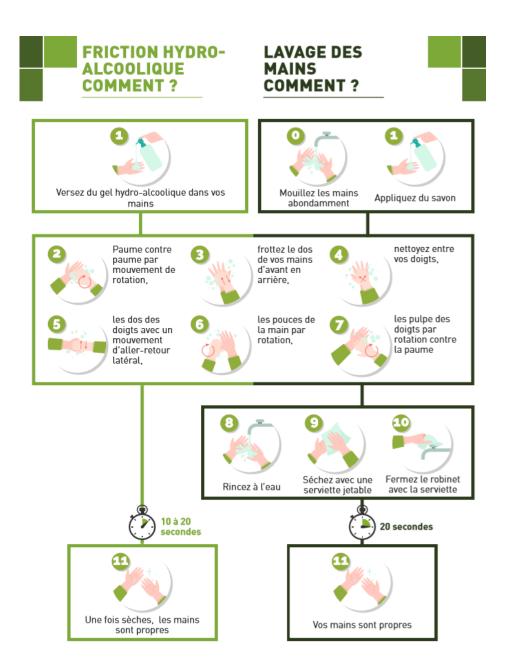
Se laver les mains avec du savon et de l'eau à la sortie des toilettes

Siège: SARL City 'Zen Cesam

223 boulevard Godard 33110 LE BOUSCAT - Tél: 05 56 39 89 13



Comment se laver les mains :



Siège: SARL City 'Zen Cesam

223 boulevard Godard 33110 LE BOUSCAT - Tél: 05 56 39 89 13



Toute l'équipe de City'Zen vous souhaite une totale réussite dans votre projet de formation

Retrouver nos contacts en agence, notre calendrier de formation et nos taux de réussite sur le site

http://www.city-zen-pro.fr/

Siège : SARL City 'Zen Cesam

223 boulevard Godard 33110 LE BOUSCAT – Tél : 05 56 39 89 13